GRAND LAC
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 15 juillet 2025 à 18h00

Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération
1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS

Présents :

1	AIX-LES-BAINS	T	BERETTI Renaud	Pouvoir de Nicolas VAIRYO
2	AIX-LES-BAINS	T	BRAUER Michelle	Pouvoir de Esther POTIN
3	AIX-LES-BAINS	T	CAMUS Gilles	
4	AIX-LES-BAINS	T	CARDE Daniel	
5	AIX-LES-BAINS	T	DUBOUCHET-REVOL Karine	Départ après la délibération n°3
6	AIX-LES-BAINS	T	FRAYSSE Claudie	
7	AIX-LES-BAINS	T	FRUGIER Michel	
8	AIX-LES-BAINS	T	GIMENEZ André	
9	AIX-LES-BAINS	T	GUIGUE Thibaut	
10	AIX-LES-BAINS	T	MOIROUD Christophe	
11	AIX-LES-BAINS	T	MONTORO-SADOUX Marie-Pierre	
12	AIX-LES-BAINS	T	MOREAUX-JOUANNET Isabelle	Pouvoir de Christelle ANCIAUX
13	AIX-LES-BAINS	T	MOUGNIOTTE Alain	
14	AIX-LES-BAINS	T	OBISSIER Philippe	
15	AIX-LES-BAINS	T	PETIT GUILLAUME Sophie	
16	AIX-LES-BAINS	T	VIAL Jean-Marc	
17	BOURDEAU	T	DRIVET Jean-Marc	
18	BRISON SAINT INNOCENT	T	CROZE Jean-Claude	
19	BRISON SAINT INNOCENT	T	MASSONNAT Marthe	
20	CHANAZ	T	HUSSON Yves	
21	CHINDRIEUX	T	BARBIER Marie-Claire	
22	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	BEAUX-SPEYSER Danièle	
23	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	JACQUIER Nicolas	
24	ENTRELACS	T	BRAISSAND Jean-François	
25	ENTRELACS	T	COCHET Claire	
26	ENTRELACS	T	GERBELOT Gaëlle	
27	ENTRELACS	T	GUIGUE Jean-Marc	
28	ENTRELACS	T	GRANGE Yves	
29	GRESY-SUR-AIX	T	PIGNIER Colette	Pouvoir de Chrystel TROQUIER
30	GRESY-SUR-AIX	T	POURCHASSE Patrick	
31	LA BIOLLE	T	NOVELLI Julie	
32	LE BOURGET DU LAC	T	LE GUELLEC CARROZ Gwénaëlle	
33	LE BOURGET DU LAC	T	MERCAT Nicolas	
34	LE BOURGET DU LAC	T	RAMEL Sandrine	
35	LE BOURGET DU LAC	T	SIMONIAN Edouard	
36	LE MONTCEL	T	HUYNH Antoine	
37	MERY	T	FONTAINE Nathalie	
38	MOTZ	T	CLERC Daniel	
39	MOUXY	T	PERSON Armelle	Pouvoir de José BONICI
40	PUGNY CHATENOD	T	CROUZEVIALLE Bruno	
41	RUFFIEUX	T	ROGNARD Olivier	
42	SAINT OFFENGE	T	GELLOZ Bernard	
43	SAINT OURS	T	ALLARD Louis	
44	SAINT PIERRE DE CURTILLE	T	DILLENSCHNEIDER Gérard	
45	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T	TOUGNE-PICAZO Brigitte	
46	TRESSERVE	T	LOISEAU Jean-Claude	
47	TREVIGNIN	T	CHAPUIS Nicolas	
48	VIONS	T	ARRAGAIN Manuel	Départ après la délibération n°14
49	VIVIERS-DU-LAC	T	AGUETTAZ Robert	
50	VIVIERS-DU-LAC	T	SCAPOLAN Martine	
51	VOGLANS	T	BERNON Martine	
52	VOGLANS	T	MERCIER Yves	

25 communes présentes

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 8 juillet 2025, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 17 projets de délibérations.

La convocation, l'ordre du jour et le dossier de travail ont également été transmis aux conseillers communautaires suppléants et aux conseillers municipaux des communes membres de Grand Lac, conformément à l'article L. 5211-40-2 du code général des collectivités territoriales.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 52 présents et 5 procurations

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte règlementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.

GRAND LAC
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

DÉLIBÉRATION

N° : 10 Année : 2025
Exécutoire le : 17 JUIL. 2025
Publiée / Notifiée le : 17 JUIL. 2025
Visée le : 16 JUIL. 2025

RESSOURCES HUMAINES

Création des emplois pour accroissement saisonnier d'activité et accroissement temporaire d'activité – Poste complémentaire

---

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque établissement sont créés par l'organe délibérant.

Pour les agents contractuels recrutés pour faire face un à accroissement temporaire d'activité sur la base de l'article 332-23 1° du code général de la fonction publique, la durée ne peut excéder 12 mois ou 18 mois consécutifs en cas de renouvellement.

Pour les agents contractuels recrutés pour faire face un à accroissement saisonnier d'activité sur la base de l'article 332-23 2° du code général de la fonction publique, la durée ne peut excéder 6 mois ou 12 mois consécutifs en cas de renouvellement.

Monsieur le Président précise que le poste proposé ci-dessous vient en complément des postes créés par le Conseil communautaire par délibération en date du 18 février 2025.

Monsieur le Président propose de prolonger un poste d'assistante au sein de la Direction des Affaires Juridiques (prolongation d'un poste existant) relevant du cadre d'emploi des adjoints administratifs.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de ces agents sont inscrits au budget primitif, chapitre 012.

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 3,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE la prolongation du poste précité,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents afférents, y compris le contrat de recrutement.

Aix-les-Bains, le 15 juillet 2025

Le Président,
Renaud BERETTI

GRAND LAC ★ COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ★

- Délégués en exercice : 68
- Présents : 51
- Présents et représentés : 56
- Votants : 56
- Pour : 56
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

La secrétaire de séance,
Julie NOVELLI

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Délibération 10 : Création des emplois pour accroissement saisonnier d'activité et accroissement temporaire d'activité - Postes complémentaires

Date de transmission de l'acte :	16/07/2025
Date de réception de l'accusé de réception :	16/07/2025
Numéro de l'acte :	d5547 (voir l'acte associé)
Identifiant unique de l'acte :	073-200068674-20250715-d5547-DE
Date de décision :	15/07/2025
Acte transmis par :	ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID
Nature de l'acte :	Délibération
Matière de l'acte :	8. Domaines de competences par themes 8.6. Emploi-formation professionnelle